

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 1. — Cl. 1.

N° 721.064

Chargeur de foins, de pailles, et autres, pour véhicules.

M. GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE résidant en France (Tarn-et-Garonne).

Demandé le 3 août 1931, à 14^h 30^m, à Montauban.

Délivré le 12 décembre 1931. — Publié le 27 février 1932.

La présente invention a pour objet un appareil nouveau destiné à élever sur les véhicules, les récoltes fauchées étendues sur le sol, rassemblées en petites meules, ou mises en
5 cordes.

Ce nouvel appareil fonctionne toujours rationnellement ainsi qu'il l'est démontré dans ce qui suit, même lorsque le sol est parsemé de taupinières, de gros cailloux, de rigoles,
10 etc., et ce, sans être endommagé.

Afin de fixer les idées, dans le dessin annexé à la présente description :

La fig. I représente une vue de face et par derrière du chargeur.

15 Et la fig. II une coupe de profil de l'appareil suivant l'axe AA' de la fig. I.

Les bâtis ou cadres 1 et 2, supportent l'arbre 3 des roues 4 et 5, les montants 6 et 7 de l'élevateur, et l'arbre 8 des fourches
20 9 et 10 du rateau.

Les fourches 9 raclent le sol et sont mobiles autour de l'axe 8, tandis que les dents 10 sont fixées sur ce même arbre; d'ailleurs on voit que leurs douilles sont combinées de
25 telle façon que les fourches 9 peuvent se relever sans que les fourches 10 puissent bouger, et de même que les dents 10 lorsqu'on les soulève, entraînent avec elles les dents 9. L'axe 8 qui tourne dans les flasques 1 et 2, est entraîné par une poignée 11 qui sert au relevage
30 du rateau.

Sur l'arbre 3 des roues sont fixés les brancards 12 et 13 terminés par un crochet permettant l'amarrage de l'appareil au véhicule à
35 charger.

Les bras 14 et 15 relient respectivement les brancards 12 et 13, aux montants 6 et 7 de l'élevateur.

Un tapis roulant ou tablier sans fin 16, à chaînes ou à courroies, est entraîné par les
40 roues 17 et 18 fixées sur l'arbre 19 par l'intermédiaire des pignons 20 et 21. Ce dernier est entraîné par la roue 4, par l'intermédiaire de l'embrayage 22 commandé par le levier 23.

Les galets 24, 25, 26 et 27, et leurs vis-
45 à-vis maintiennent le tapis roulant 16 dans la position indiquée sur le dessin.

Fonctionnement. — Lorsque l'appareil est accroché derrière un véhicule qui se déplace dans un champ dont la récolte a été fauchée,
50 la roue 4 entraîne le tablier 16 muni des crochets 28, dans le sens indiqué par la flèche.

La paille ou le foin à élever est ramassé par les fourches 9 mobiles autour de l'axe 8, exactement comme le font les rateaux méca-
55 niques. Le tas de paille ainsi obtenu à l'intérieur des fourches 9, atteint une hauteur suffisante pour que les crochets 28 passant autour des roues 17 et 18 puissent l'enlever, sans toutefois se heurter aux accidents nor-
60 maux du terrain à débayer.

Lorsqu'une pierre vient heurter une dent 9,

Prix du fascicule : 5 francs.

celle-ci se soulève indépendamment des autres, le ratelage a lieu malgré cela normalement, et l'élevateur n'en souffre pas.

La paille ou le foin arrivant aux poulies 5 29 et 30, tombe de son propre poids dans le camion à charger.

Dans le cas où un blocage de la matière se produirait entre le tablier 16 et les dents 9, les crochets 10 fixés sur l'arbre 8 empêcheraient le foin d'appuyer sur les fourches mobiles 9 et de les soulever.

RÉSUMÉ.

L'appareil de la présente invention se caractérise :

15 1° Par le fait qu'un rateau mécanique, semblable dans cette partie de l'appareil, aux rateaux mécaniques déjà existants ratèle la paille ou le foin par terre, et l'élève à une certaine hauteur.

20 2° Par le fait que l'élevateur dont l'extrémité inférieure est suffisamment au-dessus du sol pour en éviter les accidents normaux tels que : pierres, taupinières, etc..., prend la

paille ou le foin dans le rateau et l'élève dans la charrette à charger. 25

3° Par le fait que l'élevateur est actionné par les roues qui supportent l'ensemble de l'appareil.

Le rateau de l'appareil peut présenter tous les dispositifs perfectionnés qui existent actuellement dans les rateaux. 30

L'élévation de la paille peut être effectuée soit au moyen du dispositif indiqué sur le plan annexé, soit encore au moyen de griffes mues par un villebrequin, soit au moyen d'une soufflerie, soit encore par tout autre moyen connu. L'élevateur peut présenter tous les perfectionnements que l'on trouve actuellement dans les appareils similaires. 35

Comme on le voit l'appareil de la présente invention n'est autre qu'une combinaison de deux moyens connus tels que : rateau mécanique et élevateur. 40

Il va sans dire que les formes, détails, matières et dimensions de l'invention peuvent varier sans nuire à son principe. 45

GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE.





